

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## TARENO FUNDS - DIVERSIFIED INDEX INVESTING EQUITIES / BONDS / REAL ASSETS, classe B LU0988536859

un compartiment de TARENO FUNDS  
Société de gestion : Conventum Asset Management

### Objectifs et politique d'investissement

#### Objectifs

L'objectif du compartiment est d'offrir aux investisseurs un véhicule de placement largement diversifié géré selon une répartition cible fixe entre actions, obligations et actifs réels, y compris des actifs immobiliers, des métaux précieux et d'autres ressources naturelles. Le compartiment applique une approche d'investissement diversifiée, en ayant recours à des placements issus d'un éventail de catégories d'actifs, sélectionnés en fonction de leur rendement et volatilité prévus, ainsi qu'en fonction de leur corrélation historique avec d'autres catégories d'actifs. La SICAV ne garantit pas que son objectif sera atteint.

#### Politique d'investissement

Le compartiment investit son actif par le biais de fonds d'investissement sur les marchés des capitaux mondiaux tout en prenant en compte les seuils suivants :

- au moins 50 % de son actif net sont investis dans des fonds en actions, selon une large diversification par régions géographiques (continents), niveaux de développement économique (marchés développés ou émergents), tailles d'entreprises (grandes ou petites capitalisations), valorisations ("blend vs. value") et sociétés exploitant des ressources naturelles (p. ex. agriculture, énergie, immobilier) ;
- au moins 20 % de son actif net sont investis dans des fonds obligataires, selon une large diversification par durée (court ou long terme), risque de crédit (titres de qualité investment grade ou à haut rendement) et devises ;

- au moins 10 % de son actif net sont investis dans des matières premières cotées en rapport avec l'or et d'autres métaux précieux, sous réserve que ces produits ne comportent pas d'instruments dérivés et n'impliquent pas une livraison physique du métal sous-jacent.

Les investissements sont réalisés par le biais de fonds de placement de type ouvert et/ou fermé et/ou de fonds indiciels (trackers). Le compartiment peut détenir des liquidités et des instruments du marché monétaire. Aux fins d'une gestion de portefeuille efficace et/ou de couverture de ce dernier, le compartiment peut également détenir des instruments financiers dérivés.

Le portefeuille est géré d'une manière discrétionnaire sans utiliser une valeur de référence (benchmark).

La devise de la classe d'actions est exprimée en EUR.

L'investisseur a le droit de demander le rachat de ses actions. Les opérations de rachats ont lieu à chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que, dans des circonstances exceptionnelles, la possibilité pour l'investisseur de demander le remboursement peut être limitée ou suspendue.

Il s'agit d'actions de capitalisation. Les revenus et gains en capital sont réinvestis.

#### Recommandation

Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 7 années.

### Profil de risque et de rendement



#### Que représente cet indicateur synthétique ?

- Les actions de la classe B sont classées dans la catégorie 5, car la valeur de l'action peut évoluer fortement et par conséquent le risque de perte et l'opportunité de gain peuvent être élevés.
- La catégorie de risque a été calculée en utilisant les données historiques et simulées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus basse ne correspond pas à un investissement sans risque.
- Le remboursement de l'investissement initial n'est pas garanti.

#### Quels risques importants ne sont pas adéquatement pris en considération par l'indicateur synthétique ?

- L'investissement dans d'autres fonds implique que le compartiment subit 1) les risques d'investissement supportés par ces fonds,

2) les risques d'augmentation des frais et charges prélevés à l'intérieur de ces fonds et 3) les risques que ces fonds limitent ou suspendent la possibilité pour le compartiment de rembourser son investissement dans ces fonds.

- L'investissement par le compartiment dans des marchés émergents est exposé aux risques d'instabilités ou incertitudes politiques, réglementaires, financières ou fiscales qui peuvent affecter négativement la valeur de ces investissements voire même remettre en question le droit de propriété du compartiment.
- L'investissement dans des titres de créance comporte un risque de crédit dans le sens que l'émetteur peut refuser ou se trouver dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie du paiement des intérêts ou du principal de ses titres. Il en découle le risque d'une perte significative, voire même totale, de la valeur de l'investissement réalisé dans ces titres.
- D'autres facteurs de risque qu'un investisseur devra prendre en considération en fonction de sa situation personnelle et des circonstances particulières actuelles et futures, peuvent exister.

#### Où trouver plus d'informations au sujet des risques du compartiment ?

Des informations supplémentaires concernant les risques d'un investissement dans le compartiment sont indiquées dans la section correspondante du prospectus du fonds disponible auprès de la société de gestion et sur les sites internet [www.dii.lu](http://www.dii.lu) et [www.conventum.lu](http://www.conventum.lu).

# Frais

## Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

**Frais d'entrée** 3,00%

**Frais de sortie** 0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année

**Frais courants** 2,43%

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

**Commission de performance** Néant

Les frais acquittés par l'investisseur servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle d'un investissement dans le fonds.

Les frais d'entrée et de sortie présentés correspondent au pourcentage maximal pouvant être déduit des capitaux engagés par l'investisseur dans le fonds. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur

pourra obtenir de son conseiller ou de son intermédiaire financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

L'échange (ou conversion) d'une partie ou de la totalité des actions en actions d'un autre compartiment ou d'une autre classe d'actions est gratuit.

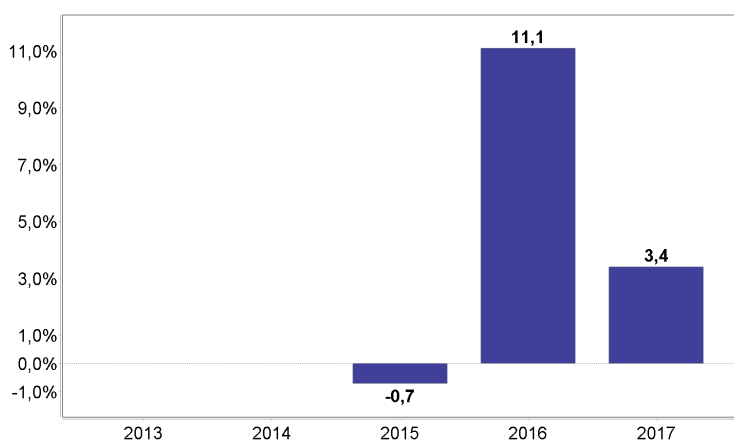
Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.12.2017. Les frais courants peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Le chiffre des frais courants exclut :

- les frais de transactions, sauf les frais liés à l'achat et la vente de fonds cibles.

Pour obtenir de plus amples informations sur les frais, veuillez consulter la rubrique intitulée "Expenses borne by the sub-fund" du prospectus du fonds, qui est disponible au siège social de la société de gestion ainsi que sur [www.dii.lu](http://www.dii.lu) et [www.conventum.lu](http://www.conventum.lu).

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Tous les coûts et commissions ont été pris en compte à l'exclusion des frais d'entrée et de sortie.

La performance passée a été calculée en EUR.

Le compartiment a été lancé en 2013.

La classe d'actions a été lancée en 2014.

## Informations pratiques

### Dépositaire

Banque de Luxembourg

### Informations supplémentaires et disponibilité des prix

Des informations supplémentaires sur le fonds, une copie de son prospectus, son dernier rapport annuel et semestriel et les derniers prix des actions de TARENO FUNDS peuvent être obtenus gratuitement auprès de la société de gestion ou sur [www.dii.lu](http://www.dii.lu) et [www.conventum.lu](http://www.conventum.lu).

Le prospectus, le dernier rapport annuel et semestriel du fonds sont disponibles en anglais. La société de gestion pourra vous renseigner sur d'éventuelles autres langues dans lesquelles ces documents sont disponibles.

Les détails de la politique de rémunération actualisée de la société de gestion, y compris une description de la manière dont les rémunérations et les avantages sont calculés, sont disponibles sur le site internet [www.conventum.lu](http://www.conventum.lu). Un exemplaire sur papier sera mis à disposition gratuitement sur demande.

### Responsabilité

La responsabilité de TARENO FUNDS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspon-

dantes du prospectus du fonds.

### Fiscalité

Le fonds est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. La résidence de l'investisseur pourrait avoir une incidence sur sa situation fiscale personnelle.

### Informations spécifiques

Le compartiment TARENO FUNDS - DIVERSIFIED INDEX INVESTING EQUITIES / BONDS / REAL ASSETS peut émettre aussi d'autres classes d'actions.

Des informations sur d'éventuelles autres classes d'actions commercialisées dans votre pays sont disponibles auprès de la société de gestion.

Ce document d'informations clés pour l'investisseur décrit un compartiment de TARENO FUNDS qui peut être composé de plusieurs compartiments. Le prospectus et les rapports annuels et semestriels sont établis pour l'ensemble du fonds.

Les actifs et les passifs d'un compartiment sont ségrégués en vertu de dispositions légales de sorte que les engagements d'un compartiment n'affectent pas les autres compartiments.

L'investisseur a le droit d'échanger les actions qu'il détient dans un compartiment contre des actions du même compartiment ou d'un autre compartiment. Les informations sur les modalités de souscription, de rachat et de conversion sont renseignées dans le prospectus du fonds.